

var Bénéficiaires MAF social ([Atlas](#))

Description	<p>Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique ayant droit au maximum à facturer (MAF) social qui, au cours de l'année de référence, ont atteint le montant plafond du ticket modérateur et ont reçu des remboursements de tickets modérateurs qui dépassent ce montant seuil. Le MAF social est octroyé automatiquement aux bénéficiaires de l'intervention majorée.</p> <p><i>Codification</i> %</p> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du MAF social, le plafond du ticket modérateur est fixé à 450 euros (montant indexé). • Ce plafond est moins élevé pour les personnes ou ménages qui répondent aux critères du MAF malades chroniques. • Le MAF revenus et le MAF social sont des droits du ménage. Si l'ensemble des tickets modérateurs du ménage dépasse le plafond du ticket modérateur, les membres du ménage ont droit aux remboursements MAF. Les deux types comportent cependant des définitions différentes de la notion du ménage: <ul style="list-style-type: none"> ○ Le MAF revenus tient compte du 'ménage registre national'. Celui-ci recense toutes les personnes qui, au 1^{er} janvier de l'année de référence, sont domiciliées à la même adresse, il peut également contenir les enfants nés au cours de l'année de référence ou les enfants (âgés de moins de 16 ans) inscrits pour la première fois au registre national durant cette période. ○ Le MAF social, quant à lui, considère le ménage mutualiste. Il s'agit de la partie du 'ménage registre national' qui est composée du titulaire, son ou sa partenaire ainsi que les personnes à charge qui sont affiliées auprès d'une mutualité belge. • Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. En cas de domicile inconnu à cette date, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu ne sont comptabilisées que dans les chiffres du niveau 'Belgique'. • Vous trouverez davantage d'informations dans le Chiffre-clé Atlas sur le thème du maximum à facturer. <p><i>Fréquence et timing de la mise à jour</i> : les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année durant le Q4.</p> <p><i>Le plus petit niveau géographique disponible</i> : commune</p> <p><i>Méthode de calcul</i> (Nombre de bénéficiaires ayant reçu des remboursements dans le cadre du MAF social [Codes nomenclature = 781955, 781756]) / (Nombre de bénéficiaires) x 100</p>
Disponible	2008
Référence recommandée	IMA_AIM (24/04/2026), stat_012_010, Atlas IMA_AIM (accessed on 29/04/2026)
Dernière mise à jour des métadonnées	24/04/2026

Code	stat_012_010_At
Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> • PP0010-Code d'identification de la personne • SS00020-Code nomenclature
Variable(s) équivalente(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 24/04/2026-Bénéficiaires MAF • 24/04/2026-Ménages MAF • stat_012_011-Bénéficiaires MAF revenus • (Aantal #link_interne:http://vars.PP3014_Pp#rechthebenden van de MAF Chronisch zieken#endlink# die een terugbetaling hebben ontvangen in het kader van de MAF (#link_interne:http://vars.PP3005_Pp#individueel#endlink# of #link_interne:http://vars.PP3004_Pp#gezin#endlink#) / (#link_interne:http://atla.cube_01_002_At#Aantal rechthebenden#endlink#) x 100-Bénéficiaires MAF malades chroniques
Mots clés	Caractéristiques socio-démographiques , Prestations de soins de santé , Coûts , Pathologies et handicaps , Avantages et statuts